



ALBIOMA

ALBIOMA SOLAIRE KOUROU

77 ESPLANADE DU GÉNÉRAL
DE GAULLE – TOUR OPUS¹²
LA DÉFENSE 9
92914 LA DÉFENSE CÉDEX
T. : +33 (0)1 47 76 67 00
F. : +33 (0)1 47 76 67 05

MAIRIE DE KOUROU
SERVICE URBANISME
97310 KOUROU

PARIS, LE 3 FEVRIER 2017

N/REF : ASK/ PC/ DEMANDE 2017 02 03

V/REF : PC 973 304 15 10067

AFFAIRE SUIVIE PAR : ROMAIN DAVID / ROMAIN.DAVID@ALBIOMA.COM / TEL : 0622032201

OBJET : ASK / CENTRALE SOLAIRE DE PARIACABO / MISE A JOUR DEMANDE DE PC

Monsieur le Maire,

Notre société a déposé un Dossier de Permis de Construire enregistré sous le n° 973 304 13 1000 98 le 12 décembre 2013 qui concerne la construction d'une centrale solaire sur les terrains appartenant à la Mairie de Kourou et situés dans l'emprise de la décharge de Pariacabo.

L'instruction de notre demande de Permis de Construire avait été suspendue dans l'attente de l'avancement de la réhabilitation de la décharge et de sa mise en conformité règlementaire. Avec le transfert de la compétence 'déchets' vers la CCDS et le lancement des études de réhabilitation, puis prochainement des travaux correspondants, nous sommes plus que jamais convaincus que nous allons pouvoir, enfin, réaliser le projet de centrale solaire.

Suite à la discussion que nous avons eue avec la DEAL en décembre 2016, nous souhaitons mettre à jour l'implantation du projet :

- En diminuant son emprise, en raison nettement de l'amélioration des rendements des panneaux : la puissance autorisée étant plafonnée, nous sommes aujourd'hui capables de produire autant avec moins de panneaux. Nous avons donc limité le projet aux parcelles BV 80, BV 75 et BV 62 et abandonné la parcelle BV 78.
- En actualisant le dossier règlementaire : Le droit de l'environnement ayant évolué depuis 2013, il s'agit d'enrichir les études d'impact par des rubriques complémentaires

Afin d'assurer la sécurité juridique du dossier la DEAL nous a conseillé de retirer la demande PC 973 304 13 1000 98 et de déposer une nouvelle demande de permis de construire, afin de consulter en bonne et due forme l'ensemble des services avec un dossier complet et actualisé.

Comme vous le savez ce projet est lauréat de l'appel d'offres CRE de 2011 et bénéficie d'une autorisation d'exploiter. La durée du contrat d'achat avec EDF perdue correspond au double du retard pris. Or, le délai de mise en service ayant déjà été dépassé de 17 mois, nous avons donc déjà perdu 34 mois de contrat d'achat. Notre objectif est donc de mettre



en service cette centrale le plus rapidement possible, ce que nous espérons avoir fait au premier trimestre 2018, au-delà ce projet pourrait ne plus être viable économiquement.

J'ai donc le plaisir de vous faire parvenir en pièce jointe 6 exemplaires papier et 1 exemplaire numérique de :

- L'étude d'impact exemplaires papiers de l'étude d'impact
- Du dossier de Permis de construire (CERFA + Plans)

Je reste disponible pour toute information complémentaire que vous pourriez souhaiter, et vous prie de recevoir, Monsieur Le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

ROMAIN DAVID
RESPONSABLE DES ACTIVITES SOLAIRES FMES